

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°77-113 du 6 Mai 1977

portant nomination du Commandant de la
Milice Populaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres
du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance N°77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées
Populaires du Bénin ;

Sur décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

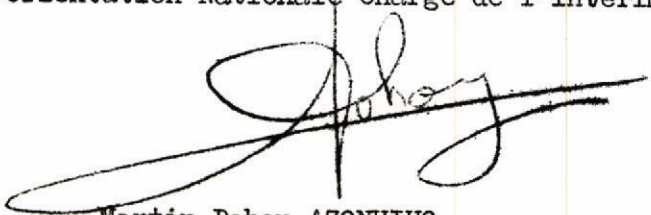
ARTICLE 1er - Le Camarade Mathieu KEREKOU, Président du Comité Central du Parti
de la Révolution Populaire du Bénin est nommé Commandant de la Milice Populaire.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 4 Mai 1977 sera publié
et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre des Finances absent, le
Ministre Délégué auprès du Président de la Répu-
blique, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et
de l'Orientation Nationale chargé de l'intérim,


Martin Dohou AZONHIHO

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 Intéressé 1
CAB-MIL 10 CNR 4 CS 6 DIM 2
EMGFAP 4 Ministères 15 SGG 4 SPD 2
IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 DPE-DGAJL-INSAE 6
DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 JORPB 1
MP 4.